

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 9 novembre 2009

Monsieur Eugène CASELLI, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 33 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Francis ALLOUCH - François-Noël BERNARDI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Patrick BORE - Eugène CASELLI - Gérard CHENOZ - Patricia COLIN - Vincent COULOMB - François FRANCESCHI - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Jean-Pierre GIORGI - Michel ILLAC - Eric LE DISSES - Marie-Louise LOTA - Patrick MAGRO - Christophe MASSE - Danielle MILON - André MOLINO - Bernard MOREL - Renaud MUSELIER - Jérôme ORGEAS - Pierre PENE - Claude PICCIRILLO - Georges ROSSO - Antoine ROUZAUD - Myriam SALAH-EDDINE - Philippe SAN MARCO - Pierre SEMERIVA - Jean-Louis TIXIER - Martine VASSAL - Jean VIARD.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Roland POVINELLI représenté par Vincent COULOMB.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY - Vincent BURRONI - Eric DIARD - André ESSAYAN - Roland GIBERTI - Christophe MADROLLE - Patrick MENNUCCI - Guy TEISSIER - Claude VALLETTE.

Monsieur Le Président a proposé au Bureau d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DTUP 001-1573/09/BC

■ Approbation d'une convention de partenariat et de financement avec l'Etablissement Public Euroméditerranée pour l'étude du schéma d'organisation du système de transport collectif en site propre du secteur nord de Marseille
MMT 09/3766/BC

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Communauté le rapport suivant :

Dans le cadre de son objectif de développement du réseau de transports collectifs en site propre de l'agglomération marseillaise, la Communauté urbaine a décidé de prolonger vers le nord la ligne 2 de métro, de Bougainville jusqu'au boulevard du Capitaine Gèze et de créer un pôle d'échanges à proximité immédiate de la station Capitaine Gèze afin de faciliter les échanges entre la future station de métro Gèze, les terminus des lignes de cars départementales et régionales, les terminus de lignes de bus desservant le Nord de Marseille, ainsi que certaines lignes de cars internationales.

Par ailleurs, dans le cadre du programme d'extension de la zone Euroméditerranée vers la façade Nord, l'EPAEM doit intégrer dans ce périmètre la future organisation et le tracé des nouvelles lignes de transports collectifs en site propre programmées.

L'organisation de ces lignes de transports relève de la compétence de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, voire de la Région et du Département pour les réseaux les concernant.

De manière à déterminer les grands objectifs d'amélioration du système de transport collectif au Nord de Marseille, est apparue la nécessité de lancer une étude ayant pour objet l'élaboration d'un Schéma d'Organisation du Système de Transport Collectif en Site Propre sur le secteur Nord de Marseille à l'horizon 2030, avec des échéances intermédiaires (2013 et 2020).

Ce schéma doit se traduire par une organisation physique privilégiant l'intermodalité et l'efficacité (accroissement de la fréquentation des transports collectifs, diminution de l'usage des véhicules particuliers).

Ce schéma intégrera le réseau ferroviaire, le réseau départemental, et le réseau urbain (T.C.S.P. + bus), à l'intérieur d'un périmètre correspondant à la partie nord de Marseille délimitée au sud-est par un axe correspondant à la ligne 1 du métro prolongé depuis les Réformés jusqu'au Vieux-Port, à l'ouest par le littoral, au nord par la limite communale (susceptible d'intégrer Septèmes-les-Vallons et Plan-de-Cuques).

Les résultats attendus de l'étude doivent permettre de proposer un schéma à long terme du réseau avec une programmation technique et financière et de préparer les réservations pour les TCSP dans le périmètre de l'extension de l'opération Euroméditerranée vers le nord.

L'étude envisage quatre scénarios de réflexion :

- Prolongement du Métro jusqu'aux Abattoirs et du Tramway jusqu'à Saint Jérôme ;
- Prolongement du Tramway jusqu'à Saint Antoine et Busway vers Saint Jérôme ;
- Prolongement du Tramway à Saint Jérôme et Saint André ;
- Prolongement du Tramway à Sainte Marthe et Busway vers le Nord et l'Est.

Cette étude sera conduite sous la maîtrise d'ouvrage de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, sur une période de 7 mois à compter de la notification du marché prévue fin novembre 2009. Une première étape permettra de sélectionner un réseau TCSP et d'alimenter ainsi la réflexion du maître d'œuvre urbain de l'extension qui aura été retenu par l'EPAEM, dès le début de sa mission.

Compte tenu de leurs objectifs communs, l'EPAEM et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont décidé d'être partenaires pour financer la réalisation de cette étude, pour laquelle l'EPAEM versera une participation forfaitaire de 50 000 euros à la Communauté urbaine.

Le Conseil Général des Bouches du Rhône a également été sollicité pour le financement de cette étude dans le cadre du volet transport du plan quinquennal d'investissement 2009-2013. Cette sollicitation a reçu l'agrément du Département à hauteur de 90 000 euros et fait par ailleurs l'objet d'une convention de partenariat entre les deux collectivités, délibéré au présent Bureau de Communauté.

Il est par conséquent proposé au Bureau de Communauté d'approuver la convention conclue entre l'EPAEM et MPM actant les modalités de partenariat et de financement de l'étude précitée.

Monsieur le Président propose au Bureau de la Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Bureau de la Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La délibération 004-314/08/CC du 31 mai 2008 portant délégation du Conseil de Communauté au Président et au Bureau ;

Sur le rapport du Président,

**Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,
Considérant**

- Que dans le cadre du schéma d'organisation du système de TCSP sur le secteur nord de Marseille, l'EPAEM et la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole ont décidé d'être partenaires compte tenu de leurs objectifs communs ;
- Qu'il convient dès lors d'autoriser le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, à signer la convention de partenariat et de financement correspondante

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Est approuvée la convention de partenariat et de financement ci-annexée entre la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole et l'Etablissement Public d'Aménagement Euroméditerranée dans le cadre de l'élaboration du schéma d'organisation du système de transports collectifs en site propre du secteur nord de Marseille.

Est acceptée la participation de l'EPAEM pour un montant de 50 000 euros.

Article 2 :

Monsieur le Président de la Communauté Urbaine, ou son représentant, est autorisé à signer cette convention.

Article 3 :

La recette sera constatée sur le budget de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole au titre des exercices 2010 et suivants, Opération« études générales pour l'amélioration du système de transports collectifs sur l'agglomération marseillaise », Sous Politique C360 - Nature 1326, Fonction 815.

Pour Visa,
La Vice-Présidente Déléguée aux Transports

Marie-Louise LOTA

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Développer les transports urbains et
périurbains

André MOLINO

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Eugène CASELLI